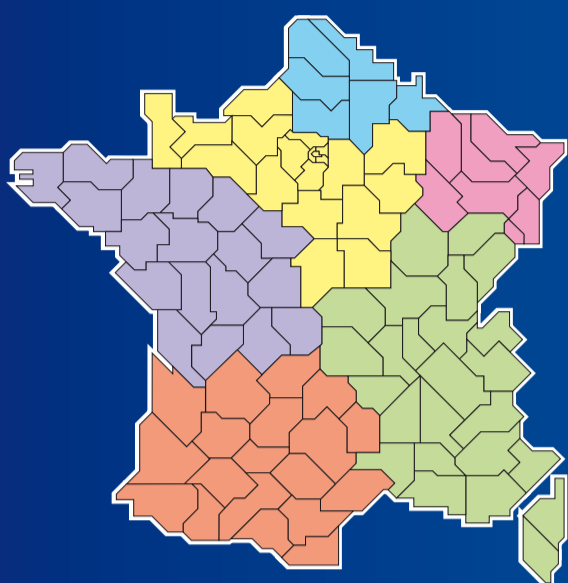


Être en règle avec les papiers du bateau et du pilote

Vous souhaitez passer le permis fluvial ;
 Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata ;
 Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial ;
 Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;
 Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;
 Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France...
 Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.



- **DDTM du Nord**
 Délégation à la mer et au littoral et navigation intérieure
 Pôle navigation intérieure
 Centre des finances publiques
 195, rue de Roubaix
 59500 DOUAI
 Tél. : 07 77 83 58 14
 ddtm-dmni-douai@nord.gouv.fr
- **DDTM de Loire-Atlantique**
 Service transports - Centre instructeur de sécurité fluviale
 10, boulevard Gaston Serpette
 44000 NANTES
 Tél. : 02 40 67 26 26
 ddtm-cisf@loire-atlantique.gouv.fr
- **DDT du Rhône**
 165, rue Garibaldi - CS 33 862
 69 401 LYON Cedex 3
 Tél. : 04 78 62 52 51
 (immatriculation d'un bateau)
 Tél. : 04 78 62 52 53 (Permis de conduire des bateaux de plaisance ou duplicatas)
 ddt-pnr@rhone.gouv.fr
- **DDT de la Haute-Garonne**
 Service des risques et gestion de crise - Unité navigation et sécurité
 Cité administrative - Bât A -
 2, boulevard Armand Duportal
 BP 70001 - 31 074 TOULOUSE
 Cedex 9 - Tél. : 05 61 10 60 80
 ddt-unsf-srgc@haute-garonne.gouv.fr
- **DDT du Bas-Rhin**
 Pôle navigation
 14, rue du maréchal Juin
 BP 61003 - 67 070 STRASBOURG
 Cedex - Tél. : 03 88 88 91 00
 ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

Afficher sa vignette

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9CV (soit 7,29Kw) ou plus. Par ailleurs, le péage n'est pas dû pour les bateaux utilisés par certains services publics (sont exemptées du péage, les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462-4 du code des transports). Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial. Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautique et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski... il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique. En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- Du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers.
- Des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers. Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : www.vnf.fr/vnf/services/
 *Code des transports – Délibération du conseil d'administration de VNF du 29/09/2016.

Retrouver les tarifs sur notre site internet



Bienvenue sur le réseau de Voies navigables de France

Édition 2021

Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique
0800 863 000
 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Siège
 175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820
 62408 BÉTHUNE Cedex
 Tél. : +33 (0)3 21 63 24 24
www.vnf.fr

directions territoriales - Régions

- ▶ **Bassin de la Seine**
 18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS
 Tél. : 01 83 94 44 00
 dt.bassindealseine@vnf.fr
- ▶ **Centre-Bourgogne**
 1, Chemin Jacques de Baerze
 CS 36229
 21062 DIJON Cedex
 Tél. : 03 45 34 13 00
 dt.centrebourgogne@vnf.fr
- ▶ **Rhône Saône**
 2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05
 Tél. : 04 72 56 59 00
 dt.rhonesaone@vnf.fr
- ▶ **Strasbourg**
 4, quai de Paris - CS 30367
 67 010 STRASBOURG cedex
 Tél. : 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06
 dt-strasbourg@vnf.fr
- ▶ **Nord-Pas-de-Calais**
 37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex
 Tél. : 03 20 15 49 70
 dt.nordpasdecalsais@vnf.fr
- ▶ **Nord-Est**
 169, rue de Newcastle
 CS 80062 - 54 036 NANCY cedex
 Tél. : 03 83 95 30 01
 dt.nordest@vnf.fr
- ▶ **Sud-Ouest**
 2, Port-Saint-Étienne - BP 7204
 31 073 TOULOUSE cedex 7
 Tél. : 05 61 36 24 24
 dt.sudouest@vnf.fr

Partager les chemins de halage



Ces chemins historiquement dédiés aux services VNF et notamment aux éclusiers sont progressivement empruntés par les pêcheurs, les randonneurs à pied et surtout les touristes à vélo. Avec 91 % du réseau VNF situé à moins de 5 km Schéma national des véloroutes, les voies vertes permettent de découvrir un condensé de patrimoine historique et culturel, avec un faible dénivelé, dans un environnement paysager attractif, et en reliant les pôles urbains entre eux. VNF travaille au côté de Vélo & Territoires, un réseau de collectivités, pour assurer un développement touristique à ces itinéraires fluviaux. Pour profiter pleinement de ces chemins, soyons vigilants et respectons nous les uns les autres.



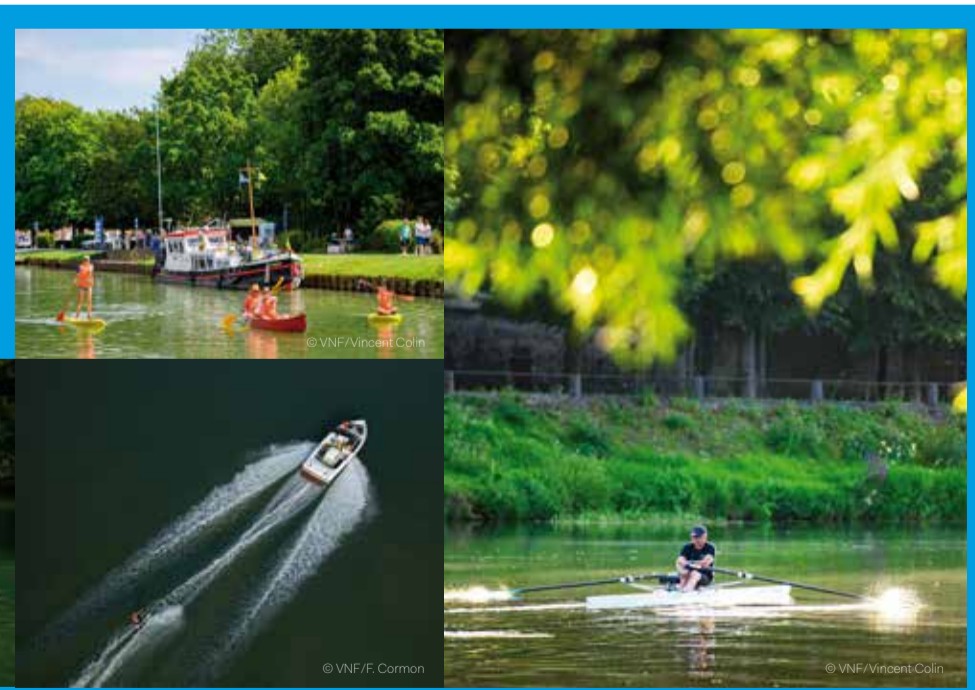
Protéger l'environnement

En 1985, l'association Teragir a créé le label Pavillon bleu. Cet écolabel international valorise les communes qui s'engagent notamment en faveur de la protection et de l'éducation à l'environnement. VNF, gestionnaire de plus de 600 sites de plaisance répartis sur l'ensemble de son réseau navigable, dont plus de 70 ports sous contrats de concession, a souhaité s'associer à l'association Teragir afin de promouvoir cet écolabel dans les ports de plaisance. La notoriété internationale de ce label offre aux sites labellisés une véritable image de confiance pour le grand public, les acteurs portuaires et la clientèle. Le tourisme fluvial est en effet pratiqué par une clientèle particulièrement attentive aux notions de développement durable et de bien vivre. C'est donc logiquement que VNF et l'association Teragir incitent les gestionnaires de ports de plaisance fluviaux à s'engager dans la démarche de labellisation et plus généralement une démarche environnementale de gestion des infrastructures fluviales.



Respecter les autres usagers

De multiples activités de loisirs peuvent se côtoyer sur les cours d'eau. On peut y pratiquer parfois, sur certains espaces, de la voile, du canoë-kayak, de l'aviroir ou même du ski nautique. Pratiquer ces activités ludiques et sportives dans le respect des autres usagers est l'affaire de tous ! Soyons vigilants.



les 3 grandes missions de Voies navigables de France

ÉCONOMIQUE	AMÉNAGEMENT	ÉCOLOGIQUE
DÉVELOPPER LA LOGISTIQUE FLUVIALE DURABLE Développer la logistique fluviale durable Renforcer l'attractivité de la chaîne logistique fluviale Assurer la robustesse des ouvrages pour pérenniser le transport massif Améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre portuaire fluviale et maritime sur chaque bassin Moderniser la flotte et encourager l'innovation technologique	CONCOURIR À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES FLUVIAUX Promouvoir le tourisme fluvial et les activités bord à voie d'eau Participer à l'essor économique et touristique local et contribuer à la qualité du cadre de vie Inscrire le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité Capitaliser sur un patrimoine d'exception	ASSURER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU Gérer le système et la gestion hydraulique Garantir les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités industrielles Préserver la biodiversité. Lutter contre les inondations et le stress hydrique Favoriser le développement de l'hydroélectricité

Le saviez-vous ?

Les maisons éclusières au service du tourisme
 Une grande partie des maisons éclusières sont occupées soit par des agents de Voies navigables de France, soit par des tiers ; Pour celles inoccupées et situées sur des axes touristiques, elles représentent une opportunité de développer des produits touristiques à part entière : restauration, hébergement, location de matériel de loisirs (canoës, vélos...), activité associative, accueil et informations touristiques, parfois plusieurs de ces activités à la fois...
 Par exemple, le long du Canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, plusieurs maisons éclusières, dont certaines du XVII^{ème} siècle, ont été revalorisées depuis 2005 pour le plus grand bonheur des itinérants et résidents qui accèdent à des services situés dans des zones parfois reculées.



Préparer sa navigation

Vérifier la situation du réseau et l'état de nos réserves en eau, disponible en permanence, soit par avis à la batellerie (<https://www.vnf.fr/vnf/services/avisbat/>), soit à partir du site internet de VNF (www.vnf.fr)
 Vérifier la météo : consultez toujours les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie ; les vents et les conditions de navigation peuvent évoluer rapidement : www.meteofrance.com

Vivez la nouvelle expérience vnf.fr

Facilitez-vous le fluvial

Redécouvrez les itinéraires phares, les sites remarquables sur le réseau fluvial, des outils et des services pour vous : achetez votre vignette plaisance, calcul d'itinéraire fluvial et horaires de navigation, carte des mouillages, etc.



Voies navigables confiées à VNF

- Grand gabarit
Gabarit maximal : bateaux de plus de 90 m
- Gabarit intermédiaire
Gabarit maximal : bateaux de plus 38,5 m et jusqu'à 90 m
- Petit gabarit

Fluve et rivière
Canal

Autres voies navigables

- Réseau européen
- Voie navigable non-confiée à VNF
- Voie non navigable

Vélo & territoires

- Ouvrage remarquable
- Port de plaisance
- Port de plaisance classé pavillon bleu
- Port de plaisance marqué Accueil vélo
- Port de plaisance classé pavillon bleu marqué Accueil vélo
- Parc naturel

Destinations phares

Avec ses 8 500 km de fleuves, rivières et canaux, le réseau navigable français est à la fois très étendu – le plus grand d'Europe – et très diversifié en termes de destinations, d'ambiances et de produits touristiques – de quelques heures pour les bateaux-promenade à plusieurs jours pour les croisières. C'est ce qui lui assure une fréquentation assidue depuis une cinquantaine d'années par les touristes étrangers. Paradoxalement, ces destinations sont moins connues de la clientèle française. Elles offrent pourtant un réservoir de destinations proches et « dépayssantes ».

Les canaux du Centre et de la Bourgogne

Les canaux du Centre et de la Bourgogne constituent la deuxième grande destination fluviale en France et le berceau du tourisme fluvial. Avec le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais, le canal de Briare associé au canal latéral à la Loire, ils combinent la découverte d'un patrimoine bâti très riche avec la gastronomie, des vins parmi les plus prestigieux de France et la beauté des paysages traditionnels français tant appréciés par les touristes anglo-saxons.



Le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète

De Toulouse à Arles, en passant par les plaines du Languedoc et les étangs littoraux, partez à la découverte de l'œuvre du génie Pierre-Paul Riquet. Sur l'eau ou le long des canaux, goûtez les plaisirs de l'un des joyaux du patrimoine français, emblème de la destination France !



Le canal de la Marne au Rhin

Très apprécié des plaisanciers, ce canal de 300 km de long permet notamment de relier Nancy à Strasbourg en traversant le parc naturel régional de Lorraine, les Vosges et la plaine d'Alsace. Il est ponctué d'ouvrages remarquables tels que la grande écluse de Réchicourt et le plan incliné d'Arzwiller, un des ouvrages les plus fréquentés en France par les adeptes de la plaisance fluviale. Il permet d'admirer des paysages impressionnants, de découvrir des villages typiques, tels que Lutzelbourg ou de s'arrêter dans le port de Saverne, et de dormir juste en face du prestigieux château des Rohan.

La Seine, monument du tourisme fluvial

En croisière ou dans les terres, des méandres de la Seine jusqu'à Paris, laissez-vous embarquer ! Avec près de 10 millions de passagers transportés en 2018 sur le bassin de la Seine, dont 8 millions en Île-de-France, le tourisme fluvial contribue à l'économie et à l'attractivité des territoires. La Seine est le quatrième « site » parisien le plus fréquenté derrière le Louvre, Notre-Dame et le Sacré Cœur et devant la Tour Eiffel.

Grandes ou petites, les voies d'eau du Nord vous attendent

Les voies navigables traversent les territoires sans connaître les frontières. C'est le cas du canal de la Sambre à l'Oise. A partir de la saison touristique 2021, il sera de nouveau possible de relier l'Île de France à la Belgique pour redécouvrir La Sambre, chère à l'auteur de « l'île aux trésors » Robert Louis Stevenson et aux amoureux de nature. En attendant, profitez de votre visite pour naviguer sur la Deûle et découvrir la ville de Lille ainsi que ses villages alentours (Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle, Deûlemont...). Laissez-vous séduire par les charmes du canal de Saint-Quentin ou encore de la Lys, pour voguer au gré de vos plaisirs.



La Garonne et le canal latéral à la Garonne

De Bordeaux à Toulouse, en bateau de croisière, en bateau de location, en péniche-tour ou plus simplement à vélo, cet itinéraire fluvial permet de découvrir d'une façon originale toutes les richesses du Sud-ouest : villes médiévales, vins prestigieux et productions maraîchères pour une gastronomie généreuse.

